

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°09-2022-041

PUBLIÉ LE 1 AVRIL 2022

# Sommaire

## **09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE - POLE PILOTAGE ET RESSOURCES /**

09-2022-04-01-00001 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public de la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège (1 page)	Page 3
09-2022-04-01-00002 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège Sites d'Ax-les-Thermes, Lavelanet, Luzenac, Oust, Tarascon-sur-Ariège (2 pages)	Page 4

**Direction départementale  
des Finances publiques de l'Ariège**  
55 cours Gabriel FAURÉ - BP 30086  
09 007 Foix Cedex  
Téléphone : 05 61 05 45 50  
Mél. : [ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr)

### **Arrêté relatif au régime d'ouverture au public de la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège**

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2021 relatif au régime d'ouverture au public des services de la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège situés sur les communes de Foix, Pamiers et Saint-Girons.

#### **Arrête :**

##### **Article 1<sup>er</sup> :**

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, les services de la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège sise à Foix, 55 cours Gabriel FAURÉ, sont ouverts au public selon les modalités suivantes :

- du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h, ouverture sans rendez-vous ;
- les lundi, mercredi et jeudi, réception sur rendez-vous de 13h30 à 15h30.

Les services sont fermés au public le mardi après-midi et le vendredi.

##### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Foix, le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Le Directeur départemental des Finances publiques,

*signé*

Paul CHATAIL  
Administrateur général des Finances publiques



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale  
des Finances publiques de l'Ariège**  
55 cours Gabriel FAURÉ - BP 30086  
09007 Foix Cedex  
Téléphone : 05 61 05 45 50  
Mél. : [ddfip09@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:ddfip09@dgifp.finances.gouv.fr)

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services  
de la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège**

**Sites d'Ax-les-Thermes, Lavelanet, Luzenac, Oust, Tarascon-sur-Ariège**

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques de l'Ariège ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2021 relatif au régime d'ouverture au public des services de la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège situés sur les communes de Foix, Pamiers et Saint-Girons.

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, les services de la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège situés sur les communes d'Ax-les-Thermes, Lavelanet, Luzenac, Oust et Tarascon-sur-Ariège sont ouverts au public selon les modalités suivantes :

Sites	Services	Horaires	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Ax-les-Thermes	Trésorerie Ax-les-Thermes	8h30-12h	ouvert	fermé	ouvert	ouvert	fermé
		13H30 -15h30	RDV	fermé	RDV	RDV	fermé
Luzenac	Trésorerie Luzenac	8h30-12h	ouvert	fermé	ouvert	ouvert	fermé
		13H30 -15h30	RDV	fermé	RDV	RDV	fermé
Lavelanet	Trésorerie de Lavelanet	8h30-12h	ouvert	fermé	ouvert	ouvert	fermé
		13H30 -15h30	RDV	fermé	RDV	RDV	fermé
Tarascon	Trésorerie de Tarascon	8h30-12h	ouvert	fermé	ouvert	ouvert	fermé
		13H30 -15h30	RDV	fermé	RDV	RDV	fermé
Oust	Trésorerie d'Oust	8h30-12h	ouvert	ouvert	fermé	ouvert	fermé
		13H30 -15h30	RDV	RDV	fermé	RDV	fermé

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Foix, le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Le Directeur départemental des Finances publiques,

*signé*

Paul CHATAIL  
Administrateur général des Finances publiques